

## **Réunion du Conseil Municipal du 29 Avril 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 avril 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Christian BONNET, Maire.

Etaient présents : M. BONNET, Maire, MM. GUERIT, RICHARD, ARNAUD, Mme TAVERNEAU, adjoints, MM. MANGIN, MAINGOT, MOREAU, NOUZILLE, RICHET, Mmes BLAIS, RENAUD élus.

Absents – excusés : MM. BOURREAU, GRIT, PREVOST, THOMAS, Mmes LIEBOT, MALLET, VEILLON.

\*\*\*\*\*

### **Projets pédagogiques – Ecoles de Coulonges-sur-l'Autize :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que les écoles de la commune ont déposé un dossier de demande de subvention pour les projets pédagogiques de l'année scolaire 2012-2013.

Monsieur le Maire propose de verser 20 € par élève scolarisé, le montant demandé pourrait être réparti de la manière suivante :

- Ecole élémentaire publique : 148 élèves x 20 € = 2 960 €
- Ecole maternelle publique : 85 élèves x 20 € = 1 700 €
- Ecole privée : 100 élèves x 20 € = 2 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de verser 2960 € à la coopérative de l'école élémentaire publique, 1700 € à la coopérative de l'école maternelle publique et 2 000 € à l'association des parents d'élèves de l'école privée.

\*\*\*\*\*

### **Groupement de commandes audit patrimonial et assistance à maîtrise d'ouvrage – service d'eau potable – :**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'audit patrimonial avec la commune d'Ardin et le SIAEP de Béceleuf-Xaintray, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir déposer des demandes de subvention et d'engager les procédures de marchés publics.

En conséquence, le maire demande à l'assemblée délibérante :

- d'approuver et inscrire au budget une opération visant à établir
  - ➔ un audit patrimonial du service d'eau potable
  - ➔ un diagnostic du réseau de distribution
  - ➔ un système d'information géographique concernant les réseaux AEP, eaux usées, eaux pluviales et éclairage public
- d'approuver et inscrire au budget le recours à un assistant au maître d'ouvrage pour la réalisation de l'audit et du diagnostic

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour l'audit patrimonial, le diagnostic et l'assistant de maîtrise d'ouvrage
  - de désigner M. Robert ARNAUD, adjoint au maire, comme représentant de la commune pour les groupements de commandes, siégeant à ce titre en tant que président de la commission d'appel d'offres des groupements de commandes
  - d'opter pour des consultations selon une procédure adaptée des marchés correspondants
  - de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général des Deux-Sèvres
- d'autoriser M. Robert ARNAUD, coordonnateur des groupements de commandes, à signer les pièces relatives à cette affaire et à effectuer les missions visées dans les conventions de groupement de commandes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces diverses dispositions décrites ci-dessus et autorise M. Robert ARNAUD à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*\*\*